

DEC183141DR10

Décision portant cessation de fonctions de M. Marc Asfari, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC172556DR10 du 07 septembre 2017 portant nomination de M. Marc Asfari aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Marc Asfari, dans l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 10/12/2018

Le directeur de l'unité
Rémi Barillon

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Le Président

p.o. Le Directeur Général des Services
de l'Université de Strasbourg



Frédéric DEHAN